MAURIENNE GENEALOGIE INFOS

Maurienne Généalogie

cotisation annuelle
par internet: €
par la poste 30 €
Abonnement revue CEGRA 1 €

Rédaction:
Pierre Blazy
pierrotblazy@orange.fr
Josette Limousin
Jandj.limousin@gmail.com

www.maurienne-genealogie.org

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 254 Mai 2019

Calendrier
Juin 2019

Mercredi 05/06	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Volontaires		
Jeudi 06/06	Dépannage Latin	local adh	17h30
	Pierre Blazy		
Mercredi 12/06	Dépannage Débutants	local adh	17h30
	Jo Duc		
Vendredi 14/06	Perfectionnement **EXCEL**	local adh	17h30
	Serge Michel		
Mercredi 19/06	Paléo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 20/06	Relevés Dépouillements	local adh	14h30
	Désiré Marcellin, Thierry Deléan		
Mercredi 26/06	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Volontaires		

Les cours pour débutants reprendront en octobre. Mais ils peuvent dès maintenant nous rejoindre aux permanences rencontres.

Juillet 2019

Chaque mercredi de juillet, permanence rencontre à 17h30 au local. Tous publics

Histoire de calendriers

Au hasard des actes, les généalogistes rencontrent des dates qui peuvent paraître étranges. C'est le cas pour la période révolutionnaire avec ce type de dates :

16 Germinal de l'an X : 6/04/1802
26 Pluviose de l'an V : 14/02/1797
L'an III de 1794 à 1795
An IV de 1795 à 1796.

On peut trouver des abréviations qu'on croit deviner mais qui sont de faux amis. Par exemple : « né le 18 de 7 bre ». On pense que 7 est le septième mois de l'année donc juillet, mais non ; ces abréviations sont le reliquat d'un calendrier romain lorsque l'année commençait au mois de mars. Il était lunaire et ne totalisait que 354 jours. Ainsi : 7 bre est septembre, 8 bre est octobre, 9 bre est novembre et 10 bre est décembre.
Puis en 46 avant Jésus Christ, un calendrier solaire dit Julien de 365,25 jours fut adopté au Concile de Nicée en 325 de notre ère.
Au XVI siècle, on a constaté que le décalage avec la course solaire était important et on demanda au pape Grégoire XIII d'y porter remède et ainsi le calendrier grégorien fut instauré en 1582.

Le calendrier républicain ou révolutionnaire a été crée pendant la révolution française et durant la Commune. Les révolutionnaires affichent la volonté d'adopter un système universel s'appuyant sur le système décimal, sans lien avec la monarchie et le christianisme et remplaçant le calendrier grégorien.
I l est découpé en 12 mois de 30 jours plus 5 jours complémentaires. Il a permis en outre de supprimer les nombreuses fêtes chômées de l'ancien régime et de remplacer le jour de repos dominical par 1 jour de repos décadaire ce qui n'était pas sans conséquences pour les ouvriers.
Les noms des mois et des jours furent conçus par un poète et un jardinier du jardin des Plantes. Chaque nom de mois rappelle un aspect du climat français ou des moments importants de la vie paysanne. En fait, loin d'être universel, il était ainsi intimement lié à l'état français et à son économie
L'automne : vendémiaire, brumaire, frimaire. En hiver, nivôse, pluviôse, ventôse. Au printemps; germinal, Floréal et prairial. Et enfin pour l'été; Messidor, Thermidor et Fructidor.

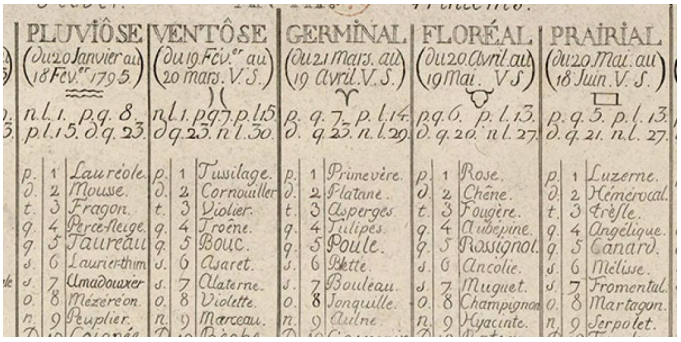

Il a vécu 12 ans et a été abrogé par un sénatus consulte impérial le 9/09/1805. Cette date fixe le retour du calendrier romain, grégorien.
Rassurons les généalogistes, il existe des convertisseurs automatiques de dates !

Josette Limousin

Animation
Une journée à SUSE : report de date

Devant l'absence de guide et la non possibilité de remplacement, nous avons le regret de vous annoncer le report de notre sortie à SUZE, initialement prévue le :

le samedi 15 juin 2019

Celle-ci se déroulera probablement à l'automne.
Nous vous prions de nous en excuser.

Jean Marc Dufreney, le Président.

« Aujourd'hui 16 Germinal de l'an 6 de la République française,

une indivisible et démocratique à Valloire, arrondissement de Maurienne département de Mon Blanc après midy dans la maison commune du dit lieu
L'administration vu le tableau des pertes essuyées par les habitants de la Commune de Valmeinier par suite de la Guerre entre la République française et le Roi de Sardaigne, au montant de la somme de 310630 farncs ; icelles constatées par les procès verbaux rédigés en Vendémiaire dernier par les citoyens Michel Didier et Jean François Francoz, commissaires nommés pour cet objet et certifiés par l'Administration.
Vu les procès verbaux relatifs à ces pertes qui constatent en outre le montant de la cotte en prinicipal des intéressés.
Vu la loi du 25 Pluviose An cinq qui accordent des décharges de contributions foncières antérieures à l'an cinq aux citoyens qui ont éprouvé des pertes pour cause de la guerre ; au moyen de l'exposition de leur état, qui doit être constaté par les Administrations et la déclaration du montant de leur cotte
Vu l'arrété du département du 7 de ce mois, qui informe cette Administration, que le Gouvernement vient d'accorder un nouveau délay d'un moi, pour prononcer sur ces décharges d'après la connaissance qui lui a été donné des motifs qui ont empêché les habitants de ce canton à jouir des avantages de ladite loi
Vu l'état des contributions dues tant en principal que sols additionnels, par les habitants de la Commune de Valménier, qui ont souffert les dommages dont sagit, dont le montant est pour les années 1793, 1794,, An 3 et An 4 de la somme de six milles cinq cents dix sept livres neuves Cy.L ; 6517 : 0 :9
L'Administration Municipale du Canton de Valloire ouï le suppléant du commissaire du Pouvoir Exécutif
Considérant que les dommages supportés par la Commune de Valménier, sont suffisamment établys par les procès verbaux ci devant désignés
Que le montant de leurs pertes excède celui de leurs contributions de plus de 300,00 farncs
Considérant qu'ils n'ont reçu pour cet objet aucune indemnité quelqu'onques.
Arrêté, etre davis que la commune de Valménier obtiene décharge de ses contributions antérieures à l'An 5 pour le montant de la somme de 6517., déporté au tableau cy joint et que le présent sera transmis au département pour son approbation ; le président et les membres présents avec moi secrétaire avons signé sur le registre don j'ai extrait le présent trouvé conforme.
Signé : Baptiste Retornaz, secrétaire
Pour copie conforme,
Le secrétaire de la Vice Intendance de Maurienne.
THIABAMS.. »

Un exemple de document prenant appui sur le calendrier républicain
Extrait du registre, canton de Valloire
22/03/1801 . Document relevé par Désiré Marcellin

Qui a volé La Joconde ? Ou l'incroyable histoire de Vincenzo Peruggia

Presque une cinquantaine de personnes a mené l'enquête ce samedi 11 mai à 15 h auprès du « pseudo commissaire animateur » Guy Cerutii : mais qui a volé la Joconde de Léonard De Vinci le 21 Août 1911 ?
Le coupable a bien été identifié, puni puis finalement transformé en héros ; Vincenzo Peruggia originaire d'un petit village d'Italie Dumenza, non loin du Lac Majeur, a dérobé le célèbre tableau au musée du Louvres où il était ouvrier et participait à l'entretien des tableaux ; miroitier, il réalise les cimaises et les vitres des œuvres exposées. Il voulait la rendre à son pays.
Passionné par la vie et l'e travail de Léonard de Vinci et par l'histoire de ce chef d'œuvre, Guy Cérutti a animé cette conférence pendant plus d'1h30.

Guy Cerutti

Il a su ménager le suspens et après une rétrospective sur la vie du célèbre peintre, il nous a présenté le tableau, son origine, les secrets de sa réalisation et tous ces petits détails que de nombreux historiens et amateurs d'art se sont plu à analyser au fil des siècles.
Il pose d'emblée les limites de son récit, largement inspiré de l'historien contemporain de Da Vinci, Giorgio Vasari. Tant d'ouvrages, d'émissions, d'articles de films ont été réalisés sur Mona Lisa et son auteur qu'il est parfois difficile de faire la part du vrai et de la romance. Mais notre animateur a un atout majeur : sa famille est native du même village que notre voleur et son arrière grand père la été l'employeur de ce dernier dans son entreprise en 1900. Depuis l'âge de 4 ans, on le promène de musées en musée et l'histoire de La Joconde fait partie intégrante de son enfance et adolescence.
Guy était encore il y a dix jours dans ce village italien pour y recueillir les dernières précisions et anecdotes ainsi que le devenir de la descendance du « voleur ».
Sa conférence est très étayée, vivante et conduite avec humour et passion. Il suit son synopsis mais n'oublie pas de nous livrer quelques détails « croustillants » sur le contexte de l'époque, la vie de Léonard de Vinci, la personnalité de cette célèbre florentine Lisa Maria Ghirardini , épouse de Del Giocondo, le commanditaire du tableau.
Que dire de Léonard de Vinci ? C 'est le 500 ème anniversaire de sa mort . Né en 1452 à Vinci en Toscane, il est à la fois, peintre, sculpteur, architecte, homme de science, mathématicien, musicien, poète et inventeur. Il œuvre d'abord au service du Duc de Milan Ludovic Sforza puis à Rome, Bologne et Venise et termine sa vie en France, à l'invitation du Roi François Premier.
Le 21 août 1911, à 7 h du matin, Vincenzo est tout seul dans le Salon Doré, « sur un coup de cafard », il décroche La Joconde. Dans la Cour Visconti, il retire la vitre, la dissimule sous un escalier et le tableau sous le bras, il descend les quais de Seine, le cache sous son lit et retourne au Louvre pour faire son travail. Un peu plus tard, c'est un copiste qui s'inquiète de l'absence de l'œuvre et la signale.

Tous les journaux s'emparent de l'affaire, la police enquête et même Guillaume Apollinaire sera accusé de vol. Le quai des Orfèvres est en pleine ébullition.
Malgré toutes les recherches, La Joconde reste introuvable et en décembre 1913, Peruggia regagne l'Italie sans encombre avec son larcin dans sa caisse à outils. Il l'accroche au dessus de son lit et peut à son aise fantasmer sur la belle florentine pendant deux ans.

Vincenzo Peruggia et « sa » belle Lisa

Puis, lassé de cette décoration, il décide de la rendre et c'est en tentant de revendre le tableau à un antiquaire florentin qu'il se trahit en 1913. Il devient un héros en Italie et dit pour sa défense avoir agi par patriotisme Il ne fera finalement que 7 mois de prison et reviendra en France où il décèdera d'une crise cardiaque.
Quant à notre Lisa Del Giocondo, elle fut après ses retrouvailles exposée pendant dix jours tour à tour à Florence, à Rome, à Milan et connut plus de 60000 visiteurs.

L'auditoire captif

Ce vol est peut-être à l'origine de sa renommée, puisque après avoir disparu du Louvre, des milliers de visiteurs se rendaient sur les lieux pour constater « le vide » et voir les clous qui la retenaient.
Elle sera réinstallée au Louvre en 1914, jalousement gardée, sous haute surveillance.
Guy Cerutti, pour finir sa présentation nous lance un message de la part de La Joconde : elle nous invite instamment à lui rendre visite.

Josette Limousin

Paléographie : Fin de la saison 4, épisode 8.

C'est désormais une tradition, la fin des cours d'une année s'achève par un repas partagé entre les élèves. Dans le menu se mêlent impressions, bilans et progrès personnels, aux quiches, salades composées et autres desserts succulents, le tout arrosé par quelques(**s**) bons blancs d'Alsace et crus bordelais. La séance précédente avait été l'occasion de faire découvrir à quelques novices, l'art de décrypter les écrits anciens
Devant ce franc succès, nous avons décidé de réitérer cette expérience. Ainsi, la première séance de la prochaine saison 2019-2020 sera ouverte à tous et sans engagement pour la suite. Les volontaires pourront alors se rendre compte du travail paléographique et sans doute lever quelques préjugés et idées préconçues sur le sujet. L'architecture des cours ne devrait pas bouger et se présentera de la façon suivante : Huit séances de 3 heures à raison d'un samedi par mois, le deuxième en principe, d'octobre 2019 à mai 2020, de 9 h à 12 h. Coût approximatif total entre 60 et 80 €uros en fonction du nombre de participants. Rendez-vous donc à ceux qui voudront tenter l'expérience, comme aux anciens pour le reprise, le samedi 12 octobre prochain, salle polyvalente de Villargondran.

Jean-Marc Dufreney

Enfin!

En aura-t-il fallu, des années, pour que soit reconnue une des plus emblématique représentante de notre vallée, la « Pleureuse » de Termignon.
A l'époque où elle fut érigée, elle a choqué parce que la mode était aux représentations patriotiques, bellicistes et revanchardes. Notre Pleureuse, elle, représente la femme meurtrie, éprouvée par le chagrin des absents définitifs que la Grande Guerre a pris. Elle ne représente pas un « poilu » armé jusqu'aux dents et les « yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges ». Elle ne représente pas les « Gueules cassées » qui reviennent tristement au pays, diminués, méconnaissables souvent, désespérés de retrouver un pays où ils n'ont plus leur place.

La Pleureuse, c'est la douleur d'une mère, d'une épouse, d'une sœur. C'est le désespoir d'un peuple tout entier qui pressent qu'il ne se relèvera jamais de cet horrible traumatisme. C'est l'humble image d'un pays blessé jusqu' au fond de lui-même. C'est une simple femme de chez nous, portant le costume traditionnel de son village.

Aujourd'hui, elle est glorifiée. Le 11 décembre 2018, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a décidé son classement à l'inventaire des Monuments Historiques et le 25 mars 2019 la Mairie a reçu la notification officielle.
Cela ne changera sans doute rien pour la Pleureuse. Cela sera pour le cœur des Mauriennais un baume bien agréable.

Pierre Blazy, en relais du journal « la Maurienne »

L'avenue Henri Falcoz

Episode 3 (suite et fin)

L'Echo de la Maurienne 01.09.1928
61 PER 17
Libre Tribune

Toujours l'avenue. – *Nous avons reçu cette lettre au sujet de la Grrrrrande Avenue :*

« Dans un précédent article, paru dans l'Echo de la Maurienne, son auteur s'est efforcé de faire ressortir l'inutilité du développement exorbitant de cette avenue de la largeur (22 mètres je crois….) et même dans sa longueur…, qu'on aurait pu restreindre en utilisant les voies existantes.
« Tous les Mauriennais de bon sens lui donnent raison et regrettent qu'un Référendum n'ait pas permis à la population de donner son avis.
« Quant au Référendum, il est tout naturel qu'on n'en ait pas voulu … N'aurait il pas fait à l'Avenue, la Grrrrrande Avenue, un enterrement de première classe !
« Cependant, il faut reconnaitre qu'elle aura son utilité, sous un certain point de vue qui n'a probablement pas été envisagé.
« N'aboutira t'elle pas à un Monument unique en France, par la fantaisie de ses vitraux … l'Evêché ?

« Et ne mettra t'elle pas au premier Plan nos Portiques, aux bariolages excentriques, dont quelques unes remontent au Déluge, et auxquels notre municipalité respectueuses de tout ce qui rappelle l'Antiquité, se garderait bien de toucher ».
Voilà encore la justification d'un antique proverbe, auquel la Municipalité ne touchera pas non plus : « A quelque chose malheur est bon ! ».

Les embellissements de St Jean de Maurienne. *(Suite)*
J'ai promis aux lecteurs de l'Echo de les tenir au courant des embellissements de St Jean de Maurienne. Je m'en voudrais de manquer de parole.
Les bâtiments qui fermaient au nord-est de la place de l'Eglise ont vécu. Depuis le 1er juillet les démolisseurs ont rempli leur mission en conscience et aujourd'hui, si les débris encombrent encore le passage, du moins avons-nous un aperçu de ce que sera l'aspect général de notre ville de ce côté.
Je suis de ceux qui aiment à enregistrer les dates historiques, les événements faisant époque dans l'existence des individus, des cités et des peuples.

J'ai donc noté (et je suis certain que vous serez nombreux à le faire après moi) qu'à la date de vingt deux aout mil neuf cent vingt huit, les personnes assises malgré la fraicheur de l'air sous les marronniers de l'Hôtel de ville, ont été à même d'apercevoir à l'œil nu, ont été à même d'admirer « Goudron-Palace ».

Goudron-Palace, amis lecteurs, est ce magnifique édifice construit par le service Officiel des Ponts et Chaussées au rond-point supérieur de l'Avenue pour servir de modèle aux futurs bâtisseurs de la nouvelle artère mauriennaise ?
Ceux qui parmi vous ne se sont pas encore aventurés dans cette direction, pourront ainsi sans aucun risque, réjouir leurs yeux au spectacle de ce modèle d'esthétique qui ne sera certes pas un des moindres attraits de la place transformée.
Les promeneurs parisiens qui suivent les arcades de la rue de Rivoli trouvent à leur extrémité, à gauche, la place de la Concorde, et tout au fond sur l'autre rive de la Seine, la perspective de la Chambre des Députés, *« Bourbon Palace »*.
Les mauriennais qui suivront les portiques de la Grande Rue trouveront à leur extrémité, à gauche, la place de l'Eglise, et tout au fond la perspective de « Goudron-Palace ».
Nous n'aurons plus rien à envier aux Parisiens.
Voilà qui est bien !
Mais on prête aux Services compétents, désireux de conserver pour eux seuls la jouissance visuelle de leur chef d'œuvre, l'égoïsme de vouloir masquer autant que possible aux yeux du public les lignes harmonieuses de ce brûle parfums monumental.

Que le geste de ces Messieurs soit inspiré par un égoïsme véritable ou pas une modestie fort respectable, nous ne pouvons que le regretter. Je ne doute pas, il est vrai, mes chers lecteurs, que vous puissiez à l'occasion situer dans le paysage, et par delà tous les masques, la pièce unique, la merveille artistique que l'on désire vous cacher.

Si d'aventure un chat s'accroupit dans ma cave, il pourra à son gré amonceler terre et gravois sur son dépôt, cela ne m'empêchera nullement de m'apercevoir dès la porte qu'un chat est passé par là. Et si j'ai la faiblesse de détester ce que font les chats, c'est bien moins pour la vue que pour l'odeur.

MOSKITO

Document relevé par Désiré Marcellin

Mots de nos ancêtres

Abonnataire : nom masculin. Celui qui avait obtenu, par voie d'abonnement, une concession d'eau. Ex : abonnataire d'un canal d'irrigation.

Aboyeur : nom masculin. **1) Crieur**, qui à la porte des salles de spectacles, appelait les voitures et avertissait les propriétaires de leur arrivée.**2) cheminot** qui, dans les gares, faisait les annonces d'arrivée et de départ, de retard de trains, à l'intention des voyageurs.

Abusus : mot latin. Elément du droit de propriété qui correspond au droit, pour une personne appelée nu-propriétaire, de disposer d'une chose (par aliénation…) alors qu'une autre personne, l'usufruitier, en a l'usage et en perçoit les fruits. Nota : le droit de propriété est constitué de trois prérogatives : l'usus, le fructus et l'abusus.

Pour information, le mot de passe du site sera changé incessamment. Vous êtes donc invités à surveiller votre boite mail.

Quant à Expoactes, en principe, juin le fera revenir.

Blandine Dujour